

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 17 DECEMBRE 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept décembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.*

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 36

### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1<sup>er</sup> Vice-Président, Sylvie DE GAETANO, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, François PEDRONO 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jacques MARIE 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Yves LEMONNIER 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier PAPELOUX, Rebecca BABILOTTE, Delphine PANDO, Patrice BRIERE, Michel THOMASSON, Claude BENOIST, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, Hervé VAN COLEN, David MULLER, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Dominique VAUTIER, Miriam GUERARD, Ihsane ROUX, Véronique BOURNE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT,

### ABSENTS :

Emmanuel LAUSSINOTTE, Thierry GRANTURCO, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Chhun-Na LENGART, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Didier QUENOUILLE pouvoir à Sylvie DE GAETANO, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Régine CURZYDLO 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Yves LEMONNIER, Françoise LEFRANC 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Jacques MARIE, Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Philippe LANGLOIS 9<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Michel MARESCOT, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE, pouvoir à Ihsane ROUX, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Véronique BOURNE Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO,

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

-ooOoo-

### **DELIBERATION N°D184\_171222**

**MISSIONS CONNEXES POUR LES ÉTUDES ET LES TRAVAUX  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES: COORDINATION  
SECURITE PROTECTION SANTE ET CONTROLES PREALABLES A LA RECEPTION  
DES TRAVAUX DE RESEAUX  
LANCEMENT DE DEUX ACCORDS-CADRES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE  
Autorisation**

La Commission « d'Attribution des Marchés » réunie le 24 novembre 2022 a adopté, à l'unanimité, le principe de lancer deux nouveaux marchés accords-cadres selon la procédure adaptée pour les missions connexes suivantes :

- mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé,
- contrôles préalables à la réception des travaux d'assainissement et d'eau potable.

Chacun des accords-cadres sera conclu pour une durée maximum de 4 ans et pour un montant total maximum de 90 000 € HT.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser le lancement des deux accords-cadres selon la procédure adaptée,
- désigner les membres de la Commission « d'Attribution des Marchés » afin de prendre connaissance de l'analyse des offres et de retenir celle économiquement la plus avantageuse,
- solliciter les différents organismes pour l'obtention des subventions aux taux les plus élevés.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire  
Après en avoir délibéré  
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**AUTORISE** le lancement des deux accords-cadres selon la procédure adaptée,

**DÉSIGNE** les membres de la Commission « d'Attribution des Marchés » afin de prendre connaissance de l'analyse des offres et de retenir celle économiquement la plus avantageuse,

**SOLLICITE** les différents organismes pour l'obtention des subventions aux taux les plus élevés.

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



Envoyé en préfecture le 05/01/2023

Reçu en préfecture le 05/01/2023

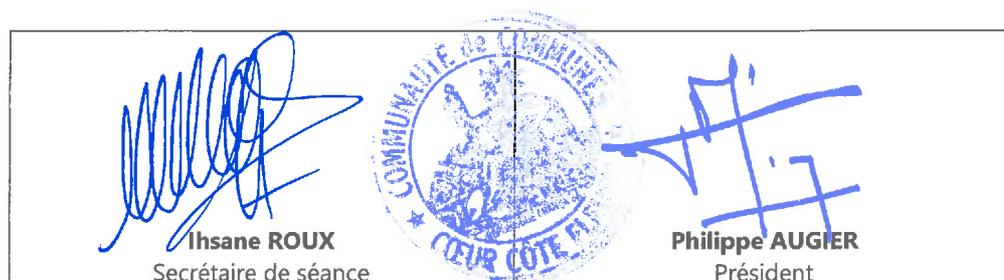
Publié le

**SLOW**

ID : 014-241400415-20221217-D184\_171222-DE

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult  
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville  
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville